

Pour l'appartement :

- 10 % après les travaux de terrassements
- 10 % après la pose de la dalle du sous-sol
- 10 % après la pose de la dalle sol du rez-de-chaussée
- 10 % après la pose de la dalle de sol du 1^{er} étage
- 10 % après la pose de la dalle sol du 2^{ème} étage
- 10 % après la pose de la dalle de toiture
- 10 % après la pose des menuiseries extérieures
- 10 % après la pose des plafonnages (réparations non comprises) et des chapes dans l'appartement concerné
- 10 % après la pose des carrelages et faïences
- 5 % après la pose des menuiseries intérieures dans l'appartement concerné
- 5% lors de la réception provisoire et avant toute prise de possession

Pour les parkings et caves :

- 50 % après les terrassements et la pose de la dalle de sous-sol
- 45% après la pose de la dalle de sol du rez-de-chaussée
- 5% lors de la réception provisoire et avant toute prise de possession